

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 23 octobre 2023**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2023
DÉCISION MODIFICATIVE N°1.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 23 octobre 2023 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 13 octobre 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Philippe SALASC, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, Mme Josette CUTANDA, M. Anthony GARCIA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN.

Procurations

M. Jean-Pierre PUGENS à M. Anthony GARCIA, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Jean-Marc ISURE à M. José MARTINEZ, Mme Martine LABEUR à Mme Christine DEBEAUCE, Mme Valérie BOUYSSOU à Mme Marie-Hélène SANCHEZ.

Excusés

M. Claude CARCELLER.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 40	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L1612-11, L2313-1, L5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n°3055 du 12 décembre 2022 adoptant le budget primitif 2023 du budget annexe assainissement ;

VU la délibération n°3217 du 19 juin 2023 adoptant le budget supplémentaire 2023 du budget annexe assainissement ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du conseil d'exploitation en date du 21 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe assainissement 2023 de la section d'exploitation au sein des chapitres 011, 65 et 70, et de la section d'investissement au sein du chapitre 16 et des opérations,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section d'exploitation et de la section d'investissement :

SECTION D'EXPLOITATION

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : il est proposé d'augmenter les crédits en dépenses sur l'article 604 de 30 000 € pour la réalisation de travaux de raccordement, sur l'article 6061 d'un montant de 62 000 € pour la fourniture d'énergie, sur l'article 6062 d'un montant de 31 000 € pour l'achat de produits de traitement, sur l'article 6135 d'un montant de 15 000 € pour la location de matériel.
- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » : il est proposé une diminution de crédits en dépenses sur l'article 6541 pour 58 500,00 € concernant les créances admises en non valeurs.
- Chapitre 70 « Produits des services » : il est proposé d'augmenter les crédits en recettes sur l'article 70613 concernant la PFAC pour 178 000,00 € et sur l'article 704 concernant la facturation des travaux pour 26 500,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Chapitre « opérations » : il est proposé d'augmenter les crédits en dépenses sur le chapitre opérations de 762 000 € pour permettre l'engagement et la réalisation des travaux d'assainissement prévus.
- Chapitre 16 « Emprunts » : il est proposé une augmentation de crédits en recettes pour 762 000 € afin d'équilibrer la section.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la décision modificative n°1 ci-annexée avec une augmentation de crédits en dépenses et en recettes de la section d'exploitation pour un montant de + 204 500,00 €, et une augmentation de crédits en dépenses et en recettes de la section d'investissement pour un montant de + 762 000,00 €.

Transmission au Représentant de l'État N° 3298
Publication le 24 octobre 2023
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 24 octobre 2023
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20231023-14105-BF-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO
Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

RAPPORT	COMPÉTENCE	
<i>Rapporteur :</i>		
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2023		
DECISION MODIFICATIVE N°1		
Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011 – 604 « achat d'études et de prestations »	+ 30.000,00 €	
011 – 6061 « fournitures non stockables – énergie »	+ 62.000,00 €	
011 - 6062 « produits de traitements »	+ 56.000,00 €	
011 - 611 « Prestation de services »	+ 100.000,00 €	
011 – 6135 « locations mobilières »	+ 15.000,00 €	
65 – 6541 « créances admises en non-valeur »	- 58.500,00 €	
70 - 70613 « Produits des services – redevances »		+ 178.000,00 €
70 - 704 « produits des services – travaux »		+ 26.500,00 €
TOTAL	204.500 €	204.500 €
22-ALOD-01 – 2315 « travaux en cours »	5.000 €	
22-ECOS-01 – 2315 « travaux en cours »	20.000 €	
22-FONT-01 – 2315 « travaux en cours »	15.000 €	
22-LAGA-01– 2315 « travaux en cours »	150.000 €	
22-MASA-01– 2315 « travaux en cours »	90.000 €	
22-PEM-01– 2315 « travaux en cours »	50.000 €	
22-RD32-01– 2315 « travaux en cours »	210.000 €	
22-RFOY-01– 2315 « travaux en cours »	140.000 €	
22-MARE-01– 2315 « travaux en cours »	82.000 €	
TOTAL	762.000 €	762.000 €

BA 2023 ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	263 000,00
012	Charges de personnel	
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	-58 500,00
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
23	Virement en section d'investissement	
042	Dotations aux amortissements	
002	Résultat de fonctionnement reporté	
DEPENSES DE L'EXERCICE		204 500,00

RECETTES		
70	Produits et ventes diverses	204 500,00
74	Dotations Subventions	
75	Autres produits de gestion courante	
77	Produits exceptionnels	
042	Subventions transférables	
002	Résultat de fonctionnement reporté	
RECETTES DE L'EXERCICE		204 500,00

BA 2023 ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°1 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
16	Emprunts, cautionnements	
	Opérations d'investissement	762 000,00
040	Subventions transférables	
DEPENSES DE L'EXERCICE		762 000,00

RECETTES		
001	Solde exécution invt reporté	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts	762 000,00
021	Virement section fonctionnement	
040	Amortissements	
RECETTES DE L'EXERCICE		762 000,00